

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le vingt six juin, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

20 juin 2014

A l'exception de :
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

26 juin 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

3/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE PORT DE PLAISANCE - RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE POUR L'EXERCICE 2013

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ---- 33

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire

EXPOSÉ :

Ainsi que l'a rappelé la Chambre Régionale des Comptes à l'occasion de l'examen de la gestion de la commune de Pornichet sur la période 2005-2010, le Code général des collectivités territoriales prévoit l'examen en Conseil Municipal du rapport annuel du délégataire dans le cadre des délégations de service public, notamment pour les concessions. La concession d'Etat relative au port de plaisance a été transférée à la Ville de Pornichet dans le cadre des lois de décentralisation et doit être considérée comme une délégation de service public. Par ailleurs, la convention de concession de 1976 indiquait que les comptes et les données sur l'activité du concessionnaire devaient être transmis au concédant.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

Conformément aux termes de l'avenant à la concession approuvé par délibération du Conseil Municipal n°12.07.05 en date du 02 juillet 2012, la S.A. du port de plaisance a transmis à la Ville un dossier comprenant les comptes annuels de l'exercice 2013 et un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'examiner ce rapport qui a été étudié par le conseil portuaire, la commission consultative des services publics locaux et transmis aux élus, et de prendre acte de la présentation du rapport du délégataire.

1^{ère} adjointe
au Maire

DÉLIBÉRATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3, L1413-1 et R1411-7,

- ⇒Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 1976 règlementant la concession à la société anonyme du port de plaisance de Pornichet – La Baule de l'établissement et de l'exploitation d'un port de plaisance à la Pointe du Bec à Pornichet,
- ⇒Vu le procès-verbal de mise à disposition du port de plaisance de Pornichet à la commune de Pornichet en date du 16 août 1984,
- ⇒Vu la délibération n°12.07.05 en date du 02 juillet 2012 approuvant l'avenant n°2 au cahier des charges de la concession d'exploitation du port de plaisance,
- ⇒Vu le rapport transmis par le concessionnaire pour l'exercice 2013,
- ⇒Considérant que le rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux en date du 19 juin 2014,
- ⇒Vu l'avis du conseil portuaire en date du 20 juin 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du concessionnaire pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



Flavie
1^{ère} adjointe au Maire